

MEXIQUE

Déclaration sur la question des consultations du Coordonnateur  
spécial sur les mines terrestres antipersonnel dans le cadre  
de la Conférence du désarmement

La délégation mexicaine informe la Conférence que, pour le Gouvernement mexicain, les consultations du Coordonnateur spécial sur les mines terrestres relèvent d'une question de procédure et non des travaux de fond de la Conférence.